

MOTION au MEDEF-Vaucluse le 18 mai 2006

CONTRE LA CHUTE LIBRE du pouvoir d'achat des 11 millions de retraités des régimes complémentaires ARRCO et AGIRC !

Les retraités vauclusiens, rassemblés ce jour à l'appel de l'Union Syndicale des retraités CGT de Vaucluse, tiennent à vous rappeler fermement, alors que s'ouvrent ce jour les négociations paritaires entre les Syndicats et le MEDEF sur la revalorisation des régimes de retraites complémentaires ARRCO-AGIRC, leurs revendications.

À un moment où gouvernement et patronat remettent en cause l'ensemble des droits acquis par nos luttes et nos cotisations, nous devons rappeler les engagements pris par le MEDEF et les syndicats, le 4 février 1983, d'assurer aux retraités, un complément de retraite d'au moins 20 % du salaire, s'ajoutant au 50 % du régime de base, pour 150 trimestres de cotisations validées, au taux obligatoire de 4 %.

Aujourd'hui, les salariés cotisent 160 trimestres pour obtenir une retraite à taux plein, alors que le taux de cotisation a été porté à 6 %. Les prélèvements effectués sur la pension n'ont cessé de progresser : CSG à 6,60 %, CRDS à 0,50 %, assurance maladie 1 %, soit 8,10 %.

Les réformes BALLADUR et FILLON ont, par ailleurs, cassé le système de solidarité entre cotisants et allocataires, système mis en place à la Libération – 1945 – qui permettait de maintenir le pouvoir d'achat durant toute la vie de retraité.

L'accord signé en 1983, n'est plus respecté. La perte moyenne du pouvoir d'achat des retraités du privé se situe, depuis 1983, à environ 20 % pour le régime de base comme pour les complémentaires.

La 3^{ème} réforme DOUSTE BLAZY sur la santé a aggravé cette situation :

- - Le forfait hospitalier passe de 14 à 15 euros par jour en 2006.
- - Les assurés sociaux subissent un forfait de 18 euros pour les actes médicaux de plus de 91 euros.
- - Les mutuelles ont augmenté leur tarif de 7 à 8 %.
- - Des centaines de médicaments ne sont plus remboursés.

Pendant ce temps-là, les grandes entreprises du CAC 40 ont réalisé, en 2005, 80 milliards d'euros de bénéfices (+ 22 % sur 2004), et le gouvernement CHIRAC – DE VILLEPIN a fait cadeau aux entreprises en 2005, de 23 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales qui manquent à la protection sociale.

Pour les retraites complémentaires, le patronat impose une politique de développement des réserves financières, qui, fin décembre atteignaient 47,5 milliards d'euros, permettant d'assurer un équilibre financier jusqu'en 2015.

Autant d'argent prélevé sur les cotisants et les allocataires qui fait le bonheur de la finance, mais qui n'ira pas dans l'emploi.

De plus, le patronat, l'ARRCO et l'AGIRC veulent mettre la main sur les 35 milliards d'euros des réserves sociales appartenant aux institutions de retraites complémentaires. Ils décident la mise en vente des centres de vacances, qui ne leur appartiennent pas !

Les retraités vaclusiens dénoncent vigoureusement le projet de vente du Centre de Vacances de Mousquet à L'Isle-sur-la-Sorgue, appartenant à l'institution de retraite complémentaire A.G.R.R., qui veut le soustraire au secteur social pour le livrer au secteur marchand : il s'agirait là, si on laissait faire cette vente, d'une spoliation de biens sociaux appartenant aux cotisants ! **Ce projet doit être stoppé !**

ARRETONS LA CASSE !

C'est suite à la pression des retraités, à l'appel des Unions Confédérales de Retraités, que cette réunion du C.A. de l'ARRCO a été avancée au 18 mai. Il est donc indispensable que cette réunion paritaire aboutisse à un accord sérieux de revalorisation des retraites complémentaires de ces régimes, **avec rattrapage à compter du 1^{er} avril 2006**, date à laquelle elle aurait du entrer en vigueur si le MEDEF n'avait pas manœuvré pour la faire reporter.

Maintenir le pouvoir d'achat des pensions suppose que soient **abrogées les réformes BALLADUR et FILLON**, ainsi que les mauvais accords signés et combattus par la CGT. Que soit rétabli le système solidaire par répartition et donc, **le retour à l'indexation de l'évolution des pensions sur l'évolution du salaire moyen.**

Dans l'immédiat, si le prix d'achat du point de retraite est fixé à 3, 20 % en 2006, la valeur du point de retraite doit augmenter d'autant.

Nous demandons également que, pour les petites retraites, soit fixé un minimum garanti de complément, comme cela existe pour le régime de base de la Sécurité Sociale (minimum contributif).

Redonner du pouvoir d'achat aux retraités constituerait la meilleure garantie pour le développement de l'emploi. Répondre aux besoins passe par :

- Une augmentation de 10% sur les complémentaires au 1^{er} avril.
- L'indexation des pensions sur les salaires.
- La fixation d'un minimum de retraite (régime général + complémentaire) = au SMIC.
- La pension de réversion égale à 75% de la pension du conjoint décédé. Il y a danger d'une nouvelle remise en cause au 1^{er} juillet, du plafond de ressources.

LES MOYENS DE FINANCER CES REVENDICATIONS EXISTENT !

- * 20 milliards d'euros d'exonération de cotisations sociales consenties au Medef en 2005,
- * 83 milliards d'euros de bénéfices réalisés par les entreprises du CAC 40,
- * 23 milliards d'euros de dividendes versés aux actionnaires dans la même année.

Les retraités rassemblés ce jour à l'appel de l'Union Syndicale des Retraités CGT de Vaucluse, demandent donc à l'Union Patronale de Vaucluse de transmettre immédiatement ces revendications au siège national du MEDEF, dont elle est adhérente, et de lui faire savoir leur mécontentement et leur détermination à voir aboutir leurs justes revendications de nécessaire revalorisation des retraites complémentaires. Ils resteront mobilisés et attentifs au résultat des discussions engagées entre le Patronat et les organisations syndicales.

Avignon, le 18 mai 2006